

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 3 mars 2010

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 01/2010 Stand de Volson - assainissement de la butte de tir à 300 mètres et devenir du bâtiment

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 1-2010 du 20 janvier 2010,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 575'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir et la ciblirie du stand de tir de Volson et son réaménagement ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités, sur cinq ans au maximum ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 30'000.00 concernant le devenir du bâtiment et de lignes de tir petit calibre et 25 mètres ;
4. d'autoriser le Municipalité à amortir cette dépense par annuité, sur cinq ans au maximum.
5. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

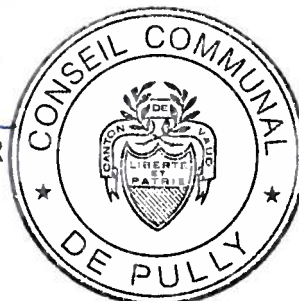


Annie MUMENTHALER

La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 4 mars 2010